

CENTRE YVELINES MEDIATION

4 rue Georges Clémenceau
78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

31/12/2018

ASSOCIATION CENTRE YVELINES MEDIATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux membres de l'association CENTRE YVELINES MEDIATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE YVELINES MEDIATION relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2019



Pierre CAPERAA

Commissaire aux comptes associé,
Inscrit auprès de la compagnie
Régionale de Versailles

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 240	10 240		
Immobilisations corporelles	171 020	131 605	39 415	46 874
Immobilisations financières	5 530		5 530	5 461
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	186 790	141 845	44 945	52 335
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	9 417		9 417	5 170
Autres	47 601		47 601	51 764
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	82 923		82 923	86 953
Caisse	43		43	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	139 983		139 983	143 887
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	16 068		16 068	14 698
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	16 068		16 068	14 698
TOTAL GENERAL	342 841	141 845	200 996	210 920
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

R.C.A.12 Rue Portalis
75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 - APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	-18 837	-469
Report à nouveau	54 986	55 455
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	36 149	54 986
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	7 500	11 250
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	19 306	24 572
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	62 956	90 808
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	28 588	38 946
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 205	14 087
Autres	71 014	62 114
TOTAL DETTES	134 808	115 147
Produits constatés d'avance	3 232	4 966
TOTAL GENERAL	200 996	210 920
(1) Dont à plus d'un an (a)	20 845	
Dont à moins d'un an (a)	117 196	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 126	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

R.C.A.

12 Rue Portalis
75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 – APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	146 475	91 331	55 144	60,38
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	317 208	324 169	-6 960	-2,15
Reprises et Transferts de charge	11 577	10 528	1 048	9,96
Cotisations	3 300	3 446	-146	-4,24
Autres produits	4		4	
Produits d'exploitation	478 565	429 474	49 091	11,43
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	199 989	153 575	46 414	30,22
Impôts et taxes	16 921	4 755	12 165	255,84
Salaires et Traitements	208 068	203 884	4 184	2,05
Charges sociales	65 652	62 217	3 435	5,52
Amortissements et provisions	12 233	11 471	762	6,64
Autres charges		1	-1	-100,00
Charges d'exploitation	502 862	435 903	66 959	15,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24 297	-6 429	-17 868	277,94
Opérations faites en commun				
Produits financiers	499	411	88	21,54
Charges financières	1 128	1 407	-279	-19,86
Résultat financier	-628	-996	368	-36,92
RESULTAT COURANT	-24 925	-7 425	-17 500	235,69
Produits exceptionnels	6 824	7 630	-806	-10,56
Charges exceptionnelles	736	673	62	9,22
Résultat exceptionnel	6 089	6 956	-868	-12,47
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-18 837	-469	-18 368	NS

R.C.A.12 Rue Portalis
75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 - APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CENTRE YVELINES MEDIATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 200 996 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 18 837 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/03/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 16.33 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

R.C.A.
12 Rue Portalis
75008 PARIS
Tél. : 01.58.18.63.43
Fax : 01.42.65.01.01
R.C.S. Paris 805 240
Siret : 481 805 240 00043 APE 6920Z
N° TVA FR 11 481 805 240

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

R.C.A.

12 Rue Portalis

75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 – APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le coût total de l'action "Expérimentation Judiciaire avec les chambres sociales de la Cour d'Appel de Versailles" s'élève à 17 832 € pour l'année 2018.

R.C.A.

12 Rue Portalis
75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 – APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 240			10 240
Immobilisations incorporelles	10 240			10 240
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	140 159			140 159
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 963	5 160	3 261	30 862
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	169 122	5 160	3 261	171 020
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	20			20
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 441	69		5 510
Immobilisations financières	5 461	69		5 530
ACTIF IMMOBILISE	184 823	5 229	3 261	186 790

R.C.A.

12 Rue Portalis

75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 – APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 240			10 240
Immobilisations incorporelles	10 240			10 240
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	97 386	8 822		106 207
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 863	3 411	2 876	25 398
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	122 248	12 233	2 876	131 605
ACTIF IMMOBILISE	132 488	12 233	2 876	141 845

R.C.A.

12 Rue Portalis

75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 – APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 78 595 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 510		5 510
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 417	9 417	
Autres	47 601	47 601	
Charges constatées d'avance	16 068	16 068	
Total	78 595	73 085	5 510
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FAC A ETABLIR	3 835
Total	3 835

R.C.A.

12 Rue Portalis

75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 - APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 138 040 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 126	1 126		
- à plus de 1 an à l'origine	27 463	6 618	18 269	2 576
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 205	35 205		
Dettes fiscales et sociales	53 204	53 204		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 810	17 810		
Produits constatés d'avance	3 232	3 232		
Total	138 040	117 196	18 269	2 576
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 406			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACTURES A RECEVOIR	14 796
CONGES PAYES DUS	12 704
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	5 718
TFPC DUE	3 612
Total	36 830

R.C.A.

12 Rue Portalis

75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 – APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONSTATEES D AVANCE	16 068		
Total	16 068		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD. CONSTATES D AVANCE	3 232		
Total	3 232		

R.C.A.

12 Rue Portalis

75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 - APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 250 Euros

R.C.A.

12 Rue Portalis

75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 - APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts sur prêt Caisse d'Epargne n°0180443	2 961
Intérêts sur prêt Caisse d'Epargne n°9612480	90
Autres engagements donnés	3 051
Total	3 051

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 2 985 Euros

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	57 017	58 056
Prestations en nature	64 986	59 138
Dons en nature		
Total	122 003	117 194
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	122 003	117 194

R.C.A.12 Rue Portalis
75008 PARIS

Tél. : 01.42.65.01.01

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 81 805 240

Siret : 481 805 240 00043 - APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240